

MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



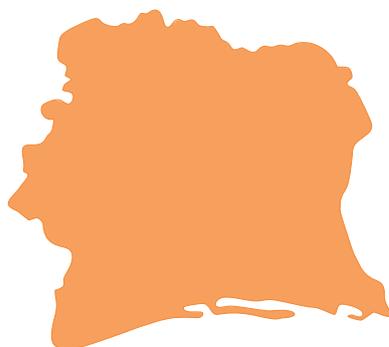
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES
ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : (+225) 27 20 21 19 81
www.famille.gouv.ci

SITUATION DE LA FEMME EN CÔTE D'IVOIRE 2022



Mai 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES TABLEAUX	6
PREFACE	7
AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION	9
I. SITUATION DE LA FEMME DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	10
I.1- Fonction publique	10
I.2- Institutions de la République	12
I.3- Collectivités locales	16
II- SITUATION DE LA FEMME DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	17
II.1- Effectifs des élèves et des enseignants du préscolaire au supérieur	17
II.2- Situation de la femme au niveau des enseignants du préscolaire, du scolaire et du supérieur	19
II.3- Situation de la femme dans le milieu de la Formation Professionnelle	23
III- SITUATION DE LA FEMME DANS L'ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES	25
III.1- Situation de la femme sur le marché du travail	25
III.2- Accès des femmes à la propriété foncière	26
III.3- Données relatives aux Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire	26
IV- SANTE, VIOLENCES ET DIVORTIALITE	28
IV.1- Santé de la femme	28
IV.2- Violences sur les femmes et proportions des femmes en milieu carcéral	30
IV.3- Divortialité et disparité de genre	32
V- BULLETIN D'ANALYSE DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	33
V.1- Opinion sur l'amélioration de la vie publique dans le district autonome d'Abidjan	33
V.2- Opinion sur la confiance au Gouvernement ACHI II dans le district autonome d'Abidjan	33
V.3- Opinion sur la liberté d'expression dans le district autonome d'Abidjan	34
V.4- Opinion sur la sécurité dans le district autonome d'Abidjan	34
V.5- Opinion sur la réconciliation nationale dans le district autonome d'Abidjan	34
V.6- Opinion sur l'égalité des chances homme/femme dans le district autonome d'Abidjan	35
VI- INEGALITES DE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	36
VI.1- Disparités au niveau de l'indice de l'égalité de genre en Afrique de l'Ouest	36
VI.2- Composantes de l'indice d'égalité de genre	36
CONCLUSION	38

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET SIGNIFICATION ABREVIATIONS

<i>AFOR</i>	Agence Foncière Rurale
<i>ANCI</i>	Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire
<i>CA</i>	Cour d'Appel
<i>CC</i>	Conseil Constitutionnel
<i>CEI</i>	Commission Electorale Indépendante
<i>CESEC</i>	Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
<i>CNRCT-CI</i>	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire
<i>CPN</i>	Consultation PréNatale
<i>DCESPPE-CSE</i>	Direction de la Coordination des Etablissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-Educatifs
<i>DESPS</i>	Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
<i>DGPN</i>	Direction Générale de la Police Nationale
<i>DPS</i>	Direction de la Planification et des Statistiques
<i>DPED</i>	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation
<i>DPSD</i>	Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation
<i>DPSE</i>	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation
<i>DRFP</i>	Direction Régionale de la Formation Professionnelle
<i>DSIESRS</i>	Direction des Systèmes d'Information de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<i>EDS</i>	Enquête Démographique et de Santé continue
<i>FAFCI</i>	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire
<i>DRH</i>	Direction des Ressources Humaines
<i>GOFEHF</i>	Groupe des Organisations Féminines pour l'Egalité Homme-Femme
<i>HABG</i>	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
<i>INS</i>	Institut National de la Statistique
<i>MENA</i>	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<i>MESRS</i>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<i>MFFE</i>	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
<i>MFP</i>	Ministère de la Fonction Publique
<i>MJDH</i>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
<i>MPD</i>	Ministère du Plan et du Développement
<i>MPJIPSC</i>	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
<i>MSHP-CMU</i>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
<i>RGPH</i>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<i>SD</i>	Sections Détachées
<i>SIGFAE</i>	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
<i>SIGI</i>	Social Institutions and Gender Index
<i>SIVES</i>	Service Ivoirien d'Etude et de Sondage
<i>TPI</i>	Tribunal de Première Instance

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : PROPORTION DE FEMMES PARMI LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2020.....	10
GRAPHIQUE 2 : PROPORTION DE FEMMES DANS QUELQUES CORPS DE LA FONCTION PUBLIQUE	10
GRAPHIQUE 3 : PROPORTION DE FEMMES DIRECTEURS DE CABINET MINISTERIEL EN 2019 ET 2022.....	10
GRAPHIQUE 4 : PROPORTION DE FEMMES A LA POLICE NATIONALE EN 2020	11
GRAPHIQUE 5 : PROPORTION DES FEMMES MAGISTRATES DANS LES TROIS INSTITUTIONS JUDICIAIRES DE 2016 A 2019.....	11
GRAPHIQUE 6 : PROPORTION DES FEMMES GREFFIERES DANS LES TROIS INSTITUTIONS JUDICIAIRES DE 2016 A 2019.....	12
GRAPHIQUE 7 : POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES DIFFERENTS GOUVERNEMENTS DEPUIS 2011	12
GRAPHIQUE 8 : PROPORTION DE FEMMES A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE (ANCI) DE 2011 A 2021.....	13
GRAPHIQUE 9 : PROPORTION DES FEMMES AU SENAT EN 2018 ET 2019.....	13
GRAPHIQUE 10 : PROPORTION DE FEMMES AU BUREAU DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL (CC) ENTRE 2014 ET 2021	14
GRAPHIQUE 11 : PROPORTION DE FEMMES PARMI LES MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI) ENTRE 2014 ET 2022	14
GRAPHIQUE 12 : POURCENTAGE DE FEMMES AU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL (CESEC) ENTRE 2014 ET 2020.....	15
GRAPHIQUE 13 : POURCENTAGE DE FEMMES A LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG) DE 2018 A 2022.....	15
GRAPHIQUE 14 : REPRESENTATIVITE DES FEMMES A LA CHAMBRE DES ROIS ET CHEFS TRADITIONNELS DE COTE D'IVOIRE (CNRCT-CI) DE 2018 A 2022	15
GRAPHIQUE 15 : REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES DE 2013 A 2022.....	16
GRAPHIQUE 16 : PROPORTION DES FEMMES APPRENANTES ET FEMMES ANIMATRICES PAR NIVEAU D'ALPHABETISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022	19
GRAPHIQUE 17 : PROPORTION DE FEMMES PARMI LES ENSEIGNANTS DU PRESCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022.....	19
GRAPHIQUE 18 : PROPORTION DE FEMMES PARMI LES ENSEIGNANTS DANS LE SECONDAIRE GENERAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022.....	19
GRAPHIQUE 19 : PROPORTION DE FEMMES PARMI LES ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR.....	22
GRAPHIQUE 20 : POURCENTAGE DES FEMMES EN APPRENTISSAGE AU NIVEAU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2021.....	23
GRAPHIQUE 21 : PROPORTION DE FEMMES DANS LA FORMATION DE RECONVERSION EN 2021	23
GRAPHIQUE 22 : POURCENTAGE DE FEMMES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DES STRUCTURES PUBLIQUES EN 2021.....	24
GRAPHIQUE 23 : POURCENTAGE DE FEMMES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES STRUCTURES PRIVEES EN 2021.....	24
GRAPHIQUE 24 : PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN 2021 ET 2022.....	25
GRAPHIQUE 25 : TAUX D'EMPLOYABILITE DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2021 ET 2022.....	25
GRAPHIQUE 26 : PROPORTION D'ATTRIBUTION DE CERTIFICATS FONCIERS AUX FEMMES ENTRE 2017 ET 2020	26
GRAPHIQUE 27 : LES SECTEURS D'ACTIVITES IMPACTES PAR LE FONDS FAFCI EN 2022.....	27
GRAPHIQUE 28 : FEMMES ENCEINTES AYANT SUIVI DES CONSULTATIONS PRENATALES ET DES ACCOUCHEMENTS ASSISTES PAR UN PERSONNEL QUALIFIE.....	28
GRAPHIQUE 29 : EXISTENCE DE DISPOSITIFS AU PROFIT DE LA FEMME EN COUCHE.....	29

GRAPHIQUE 30 : DECES MATERNEL, BESOINS NON SATISFAITS EN PLANIFICATION FAMILIALE (PF) ET GROSSESSE A RISQUE.....	29
GRAPHIQUE 31 : NOMBRE DE PREVENUS OU DETENUS PAR SEXE ENTRE 2017 ET 2019.....	32
GRAPHIQUE 32 : STRUCTURE DETAILLEE DES OPTIMISTES ET DES PESSIMISTES SUR L'AMELIORATION DU QUOTIDIEN	33
GRAPHIQUE 33 : STRUCTURE DETAILLEE DE LA COTE DE CONFIANCE DU GOUVERNEMENT ACHI II.....	33
GRAPHIQUE 34 : STRUCTURE DETAILLEE DE L'OPINION SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION.....	34
GRAPHIQUE 35 : STRUCTURE DETAILLEE DE L'OPINION SUR LA SECURITE.....	34
GRAPHIQUE 36 : STRUCTURE DETAILLEE DE L'OPINION SUR LA RECONCILIATION NATIONALE	34
GRAPHIQUE 37 : STRUCTURE DETAILLEE DE L'OPINION SUR L'EGALITE DE CHANCE HOMME/FEMME	35
GRAPHIQUE 38 : INDICE COMPARE D'INEGALITE DE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST EN 2019... ..	36
GRAPHIQUE 39 : DISPARITES ENTRE HOMMES ET FEMMES SUR LES TROIS DIMENSIONS DE L'INDICE DE L'EGALITE DE 2009 A 2019.....	36

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EFFECTIFS DES ELEVES FILLES PAR DISTRICT AUTONOME DANS LE PRIMAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021- 2022	17
TABLEAU 2 : PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES ENSEIGNANTS TENANT DE CLASSE PAR DISTRICT AUTONOME DANS LE PRIMAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 -2022.....	20
TABLEAU 3 : MONTANTS FAFCI ALLOUE PAR DISTRICT	26
TABLEAU 4 : VIOLENCE DU MARI OU PARTENAIRE INTIME AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS 2021-2022	30
TABLEAU 5 : REPARTITION DES MARIAGES, DES DIVORCES ACCORDES ET DES TAUX DE DIVORTIALITE DE 2018 A 2020.....	32

PREFACE

La prise en compte du genre et de l'équité dans les décisions politiques déterminantes témoigne de la volonté du Gouvernement ivoirien à s'attaquer efficacement aux inégalités et aux discriminations dont les femmes sont victimes dans tous les secteurs de la vie publique et privée.

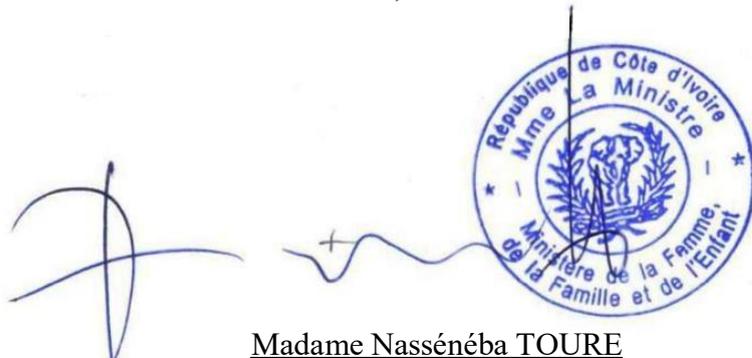
A cet effet, le Gouvernement ivoirien a ratifié les textes internationaux sur les droits de la femme, tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, le programme d'action de Beijing, la Déclaration solennelle de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique etc. Cette volonté des gouvernants se traduit au plan national par la signature de textes de loi et de décrets en faveur de la représentativité et d'une meilleure insertion socioprofessionnelle et politique des femmes. Ils s'agit particulièrement:

- de la loi N°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural (modifiée par la loi N°2004 -412 du 14 août 2004) permettant l'accès et le contrôle de la terre à tout Ivoirien sans restriction de sexe ;
- de la loi N°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentativité de la femme dans les assemblées élues ;
- du décret n°2019-592 du 03 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG).

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), tout en saluant ces nobles initiatives en faveur de l'égalité des genres, veille au respect de ces textes afin d'assurer un plein épanouissement des femmes en Côte d'Ivoire. L'édition du présent document relatif à la « **Situation de la femme en Côte d'Ivoire - 2022** », s'inscrit dans cette volonté largement exprimée par le MFFE de réduire significativement les inégalités de genre en Côte d'Ivoire. Ce document montre en effet, les flagrantes disparités entre hommes et femmes dans plusieurs domaines de notre société et fait des recommandations, afin que les décideurs en fassent un bon usage dans la lutte permanente contre les inégalités des genres.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) tient à remercier sincèrement tous les partenaires techniques et financiers du système des Nations Unies qui accompagnent régulièrement l'Etat ivoirien dans la lutte contre les inégalités de genre en Côte d'Ivoire à savoir: le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), ONU FEMMES, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



Madame Nassénéba TOURE

AVANT-PROPOS

L'élaboration du document « **Situation de la femme en Côte d'Ivoire - 2022** » obéit à une volonté du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) de contribuer à mettre en lumière les disparités entre hommes et femmes dans différents domaines de la vie socioéconomique et politique du pays. Le document fournit une orientation dans la mise en œuvre des actions de promotion du genre et de l'équité en Côte d'Ivoire.

Il offre ainsi, une vue globale du rapport entre hommes et femmes dans l'administration publique, les institutions de la république, le système judiciaire, les collectivités locales, le milieu de l'éducation et de la formation professionnelle, l'accès à la propriété foncière et la description des dispositifs mis en place pour assurer l'autonomisation et une meilleure insertion socioprofessionnelle de la femme.

Dans le cadre de l'élaboration de ce document, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a bénéficié du concours de plusieurs ministères, institutions et autres organismes de collecte de données qui méritent sa profonde et infinie gratitude.

Ainsi, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant voudrait adresser ses sincères remerciements :

- au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
- au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
- au Ministère du Plan et du Développement (MPD), à travers l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- au Ministère de la Fonction Publique (MFP) ;
- au Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) ;
- au Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) ;
- au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) ;
- au Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC).

Enfin, à tous les agents de la DPED, en particulier à ceux de la Sous-Direction des Etudes et de la Documentation, pour la qualité du travail abattu dans la collecte de ces différentes données statistiques et pour la rédaction du présent document.

Le Directeur de la Planification,
des Etudes et de la Documentation



Monsieur SYLLA Losseny

INTRODUCTION

En s'inscrivant dans la dynamique de domestication des engagements internationaux, la Côte d'Ivoire s'est enrichie de nouvelles lois favorables aux questions du genre. Cependant, les inégalités du genre persistent à plusieurs niveaux et dans tous les domaines.

Les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 en Côte d'Ivoire indiquent, que sur une population totale de 29 389 150 habitants, l'on enregistre 14 044 159 femmes, soit une proportion de 47,79% de représentativité féminine au sein de la population contre 52,21% d'hommes. Malgré cette relative parité hommes/femmes au niveau de la population ivoirienne, la prise en compte des aspects sexospécifiques demeure une préoccupation au regard de la représentativité hommes/femmes dans l'administration, l'éducation et la formation professionnelle, l'accès aux ressources économiques, le marché du travail...

Cette proportion importante de femmes impose aux gouvernants d'accélérer la mise en œuvre des engagements internationaux en faveur de l'égalité du genre, vu les défis énormes à relever.

Le présent document fournit des statistiques relatives à la situation de la femme en Côte d'Ivoire dans plusieurs secteurs, en six (06) points à savoir : La situation des femmes dans l'administration publique (i), la situation des femmes dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle (ii), la situation des femmes dans l'accès aux ressources économiques (iii), la situation de la femme dans les domaines de la santé, des violences et de la divortialité (iv), la position de la femme dans l'opinion publique des populations du district autonome d'Abidjan relativement à la marche du pays (v), les inégalités de genre en Afrique de l'Ouest (vi) et enfin propose des perspectives assorties de quelques recommandations.

I. ADMINISTRATION

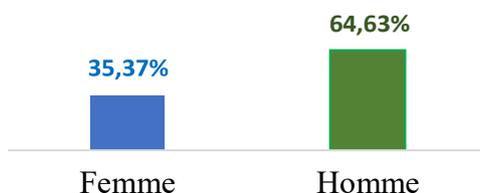


I. SITUATION DE LA FEMME DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

I.1- Fonction publique

I.1-1. Représentativité de la femme dans l'ensemble des fonctionnaires de Cote d'Ivoire

Graphique 1 : Proportion de femmes parmi les agents de la fonction publique en 2020

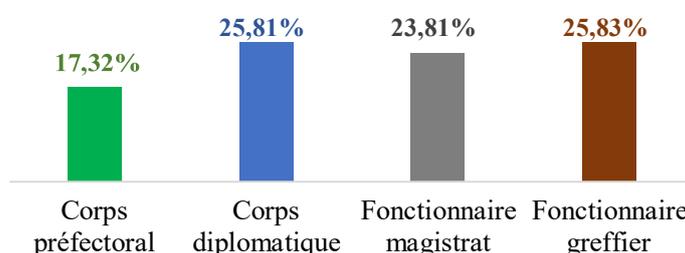


Source : MFP/DPSE/SIGFAE/2020

En 2020, les femmes sont faiblement représentées dans l'effectif des agents de la fonction publique (35,37%).

I.1-2. Représentativité de la femme dans quelques corps de la fonction publique

Graphique 2 : Proportion de femmes dans quelques corps de la fonction publique en 2020



Source : MFP/DPSE/SIGFAE/2020

Le pourcentage des femmes à la fonction publique devient encore plus faible quand l'on s'intéresse à des corps particuliers. Pour tous les corps cités, le pourcentage est inférieur à 30%.

I.1-3. Représentativité de la femme parmi les Directeurs de Cabinet Ministériel

Graphique 3 : Proportion de femmes Directeurs de Cabinet Ministériel en 2019 et 2022

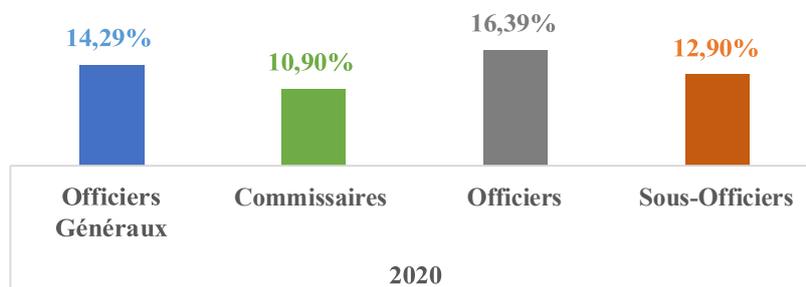


Source : Communiqué du conseil des ministres du mercredi 18 septembre / 2019 Décret n°2022-309 du 04 mai 2022 portant nomination des Directeurs de Cabinet Ministériels

Ce poste stratégique de l'administration enregistre une faible représentativité de femmes. Même si le pourcentage enregistre une évolution, passant de 12,50% en 2019 à 16,13% en 2022 soit une évolution de +3,63 points, il y a encore des efforts à fournir par les gouvernants afin de le relever. Cela implique nécessairement la sensibilisation et la formation des décideurs sur les questions de genre.

I.1-4. Représentativité de la femme à la Police Nationale

Graphique 4 : Proportion de femmes à la Police Nationale en 2020



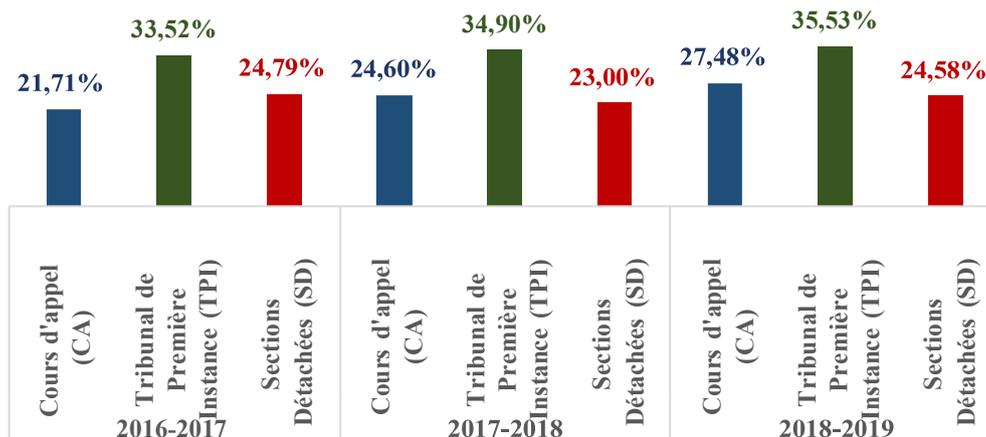
Source : DGPN/DRH 2020

Les statistiques de la police nationale restent toujours insatisfaisantes malgré un plaidoyer du MFFE à travers ses structures en charge de la promotion, de l'autonomisation et de l'épanouissement des femmes, pour la prise en compte de l'équité et du genre dans les effectifs des forces de sécurité du pays. Dans cette catégorisation, il est à noter que le score d'intégration de la femme est plus bas chez les Commissaires (10,90%).

En revanche, il faut souligner que les femmes sont représentées dans toutes les catégories de la police nationale. Ce qui est à saluer.

I.1-5. Représentativité de la femme dans les institutions judiciaires

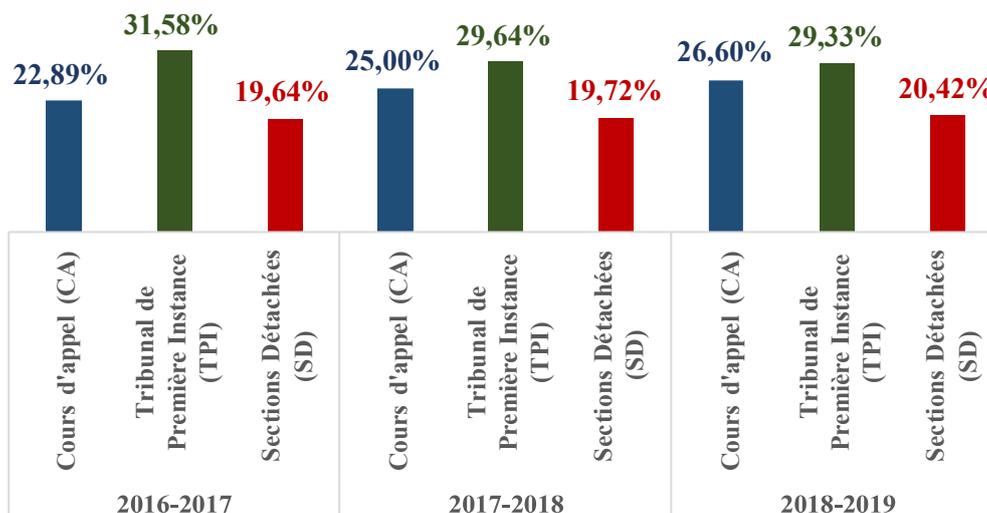
Graphique 5 : Proportion des femmes magistrates dans les trois institutions judiciaires de 2016 à 2019



Source : MJDH/DPS/Annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires 2018-2019

Des trois institutions judiciaires, c'est le Tribunal de Première Instance (TPI) qui enregistre un taux de femmes magistrates au-dessus de 30%. Ce taux est en constante progression. Ensuite, vient la Cour d'Appel (CA) avec un taux moyen de femmes de 27,5% (taux également en progression). Quant aux Sections Détachées (SD), le taux de femmes a connu une régression sur la période de 2017 à 2018, mais repart heureusement en hausse sur la période 2018-2019. Toutefois, des efforts restent à fournir pour améliorer le taux des femmes dans les CA et SD, sans pour autant oublier de veiller sur celui des TPI, afin d'éviter une régression. Des actions de sensibilisation et de formation sur la politique de l'équité et du genre sont donc à mener à l'endroit des acteurs de ces différentes institutions.

Graphique 6 : Proportion des femmes Greffières dans les trois institutions judiciaires de 2016 à 2019



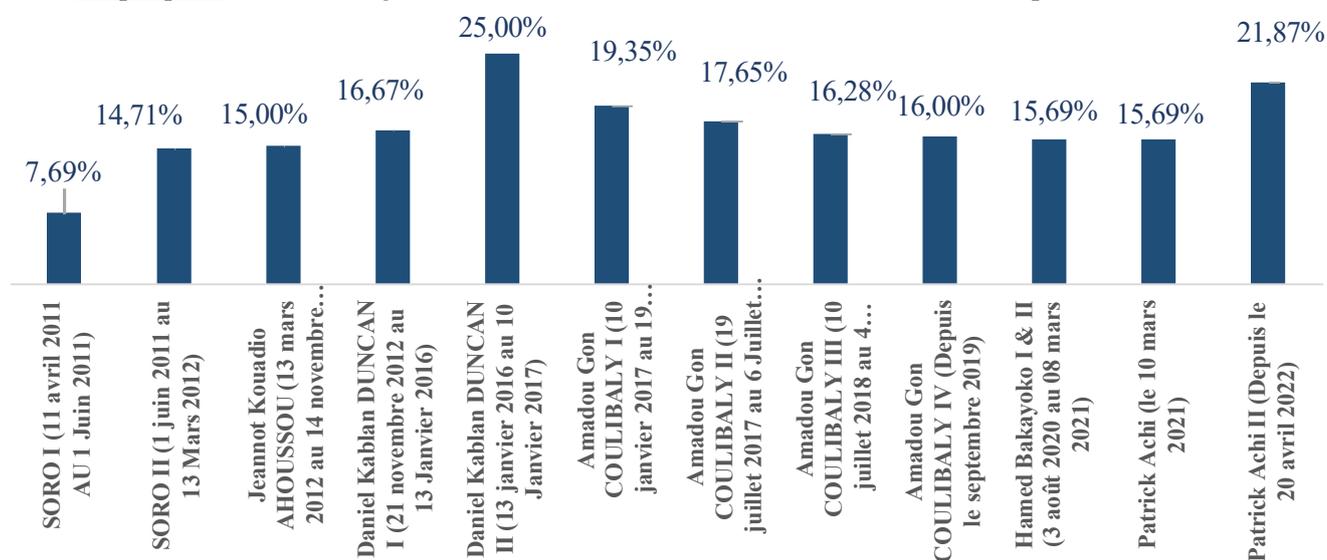
Source : MJDH/DPS/Annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires 2018-2019

Dans l'emploi des greffiers, le TPI enregistre toujours le taux le plus élevé de femmes. Cependant, ce taux est en constante régression depuis 2016 pour se situer en dessous des 30% en 2019. Les taux pour la CA et les SD sont en progression, même s'ils restent en dessous de 30%. Des efforts sont à fournir pour améliorer le taux des femmes greffières dans les effectifs des CA et SD, sans toutefois oublier de travailler à améliorer celui des TPI pour éviter une régression.

I.2- Institutions de la République

I.2- 1. Proportion de femmes dans le Gouvernement

Graphique 7 : Pourcentage de femmes dans les différents Gouvernements depuis 2011



Source : <http://www.gouv.ci/>

Au regard de la composition des différents gouvernements de 2011 à 2022, le gouvernement qui a enregistré le meilleur taux en matière de représentativité de la femme est celui du Premier

Ministre KABLAN DUNCAN II, (depuis janvier 2016 à janvier 2017). A cette période, les femmes représentaient le 1/4 de l'effectif du gouvernement. Cette performance est suivie de l'actuel gouvernement dirigé par le Premier Ministre PATRICK ACHI II, (depuis le 20 avril 2022), avec un taux de 21,87% de représentativité féminine (un peu plus du 1/5 des membres du Gouvernement).

I.2- 2. Représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale

Graphique 8 : Proportion de femmes à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire de 2011 à 2021

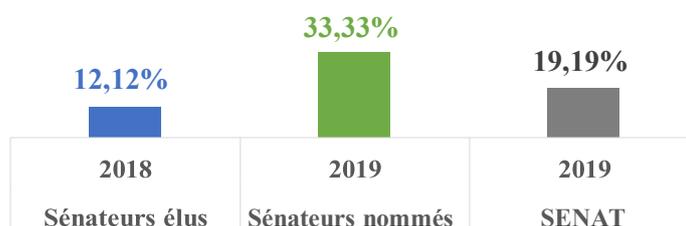


Source : Profil genre pays : République de la Côte d'Ivoire, 2015

De 2011 à 2021, le taux de représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire (ANCI) a connu une légère hausse. En 10 ans, cette hausse de 3,58 points est encourageante mais reste peu satisfaisante par rapport aux efforts déployés par les services du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) relativement à la vulgarisation de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 portant mesure de représentativité des femmes d'au moins 30% dans les assemblées élues. L'atteinte de cet objectif représente un défi majeur pour le Gouvernement.

I.2- 3. Représentativité des femmes au SENAT

Graphique 9 : Proportion de femmes au SENAT en 2018 et 2019



Source : Fratmat.info ; [Http://www.Gouv.Ci](http://www.Gouv.Ci)

En 2021, les femmes sont plus représentées au SENAT (19,19%) qu'à l'Assemblée Nationale (12,60%), première chambre du parlement. Le taux de près de 20% au SENAT a été obtenu par la volonté du Président de la République qui attache du prix au respect de la loi relative à la représentativité de la femme dans les assemblées élues. Cela s'est matérialisé par la bonne représentativité des femmes parmi le 1/3 de sénateurs nommés où figurent 33,33% de femmes.

En revanche, des efforts restent à faire au niveau des 2/3 de sénateurs élus qui a enregistré une faible représentativité de femmes (12,12%). Pour ce faire, il faudra veiller aux actions de vulgarisation de ladite loi auprès des partis politiques pourvoyeurs de mandants à cette chambre.

I.2- 4. Représentativité des femmes au bureau du Conseil Constitutionnel

Graphique 10 : Proportion de femmes au bureau du Conseil Constitutionnel entre 2014 et 2021

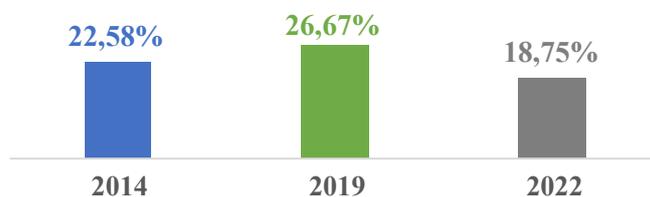


Source : GOFEHF/2021/Conseil Constitutionnel

Parmi les institutions de la République, le bureau du Conseil Constitutionnel (CC) enregistre les meilleures proportions en termes de représentativité des femmes depuis 2014. En moins de 10 ans, ce taux a connu une hausse de 14,29 points de pourcentage. Il est au-delà des 30% qui devrait être la cible à atteindre pour la majorité des structures publiques et privées. Cet exemple doit être suivi dans toutes les institutions de la république et dans les assemblées élues.

I.2- 5. Représentativité des femmes à la Commission Electorale Indépendante (CEI)

Graphique 11 : Proportion de femmes parmi les membres de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante (CEI) entre 2014 et 2022



Source : CEI 2022 secrétariat permanent

Le taux de représentativité des femmes dans le bureau central de la Commission Electorale Indépendante (CEI) a connu 2 phases d'évolution contraires. Une première phase croissante (+4,09 points) entre 2014 et 2019. Et une seconde phase décroissante (-7,92 points) de 2019 à 2022. Cette baisse n'est guère favorable à la promotion du genre dans cet important organe en charge des élections en Côte d'Ivoire. La promotion du genre dans une telle institution serait salubre, car elle représente le canal idéal pour l'effectivité de l'application de la loi portant mesure de représentativité des femmes d'au moins 30% dans les assemblées élues.

I.2- 6. Représentativité des femmes au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)

Graphique 12 : Pourcentage de femmes au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) entre 2014 et 2020



Source : CESEC 2022

Le pourcentage de femmes dans l'effectif du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) a connu une hausse de 8,99 points de pourcentage entre 2014 et 2019, avant d'enregistrer une légère baisse de -1,49 points de 2019 à 2020.

I.2- 7. Proportion de femmes à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

Graphique 13 : Pourcentage de femmes à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance de 2018 à 2022

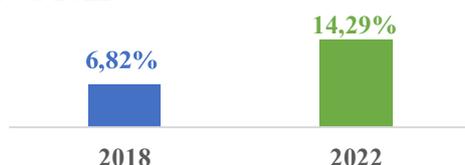


Source : GOFEHF/2018-2022/HABG

Le pourcentage de femmes au sein de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de 2018 à 2022 a connu une régression. Il est passé du 1/4 à moins de 1/5 des membres du bureau. Les organes chargés de la désignation des membres de cette institution doivent bénéficier d'un renforcement de capacités incluant les instruments juridiques favorables à la promotion du Genre afin d'inverser cette tendance à la baisse.

I.2- 8. Représentativité des femmes à la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels

Graphique 14 : Représentativité des femmes à la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire de 2018 à 2022



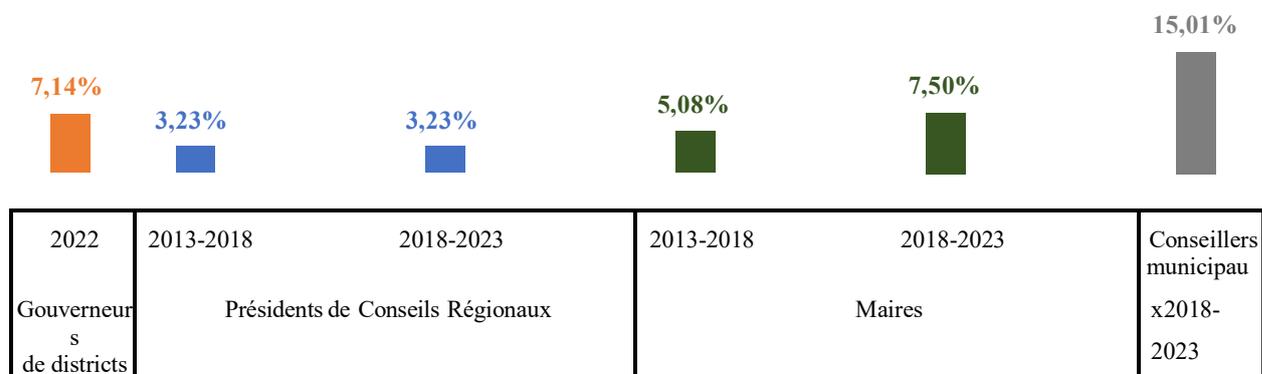
Source : CNRCT-CI 2022

Cette nouvelle institution, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire (CNRCT-CI), à caractère traditionnel est le garant de nos us et coutumes, et par conséquent gardienne et promotrice de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Elle intègre peu à peu le genre en son sein. Cela est illustré par une augmentation du taux de femmes dans son effectif passant de 6,82% en 2018 à 14,29% en 2022, soit une augmentation de +7,47 points.

Les membres de cette institution, étant au contact permanent des communautés, pourraient aider aux sensibilisations relatives à l'attribution de terres aux femmes en vue de leur autonomisation. Par conséquent, un renforcement des capacités des membres de cette Chambre sur les droits des femmes et la prise en compte du genre s'avère nécessaire.

I.3- Collectivités locales

Graphique 15 : Représentation des femmes dans les collectivités locales de 2013 à 2022



Source : www.Gouv.ci

La représentativité des femmes dans les collectivités locales est encore faible. C'est le cas des collectivités décentralisées à savoir, les conseils régionaux et les mairies. Il en est de même pour les gouverneurs de districts. Ces taux sont compris entre 5% et 10% pour les mairies et gouverneurs de district et en dessous de 5% pour les conseils régionaux.

II. EDUCATION



II- SITUATION DE LA FEMME DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

II.1- Effectifs des élèves et des enseignants du préscolaire au supérieur

II.1.1. Proportion de filles au niveau du Primaire

Tableau 2: Effectifs des élèves filles par district autonome dans le primaire pour l'année scolaire 2021- 2022

District	Région	Effectifs élèves		
		Total	Filles	% filles
Abidjan	Abidjan	756 255	385 124	50,93%
Bas-Sassandra	Gbôklé	71 346	34 048	47,72%
	Nawa	197 983	94 585	47,77%
	San Pedro	144 780	70 645	48,79%
	Total	414 109	199 278	48,12%
Comoé	Indenié-Djuablin	95 615	45 736	47,83%
	Moronou	71 192	33 966	47,71%
	Sud-Comoé	136 621	66 674	48,80%
	Total	303 428	146 376	48,24%
Denguélé	Folon	15 270	6 776	44,37%
	Kabadougou	39 577	18 937	47,85%
	Total	54 847	25 713	46,88%
Gôh-Djiboua	Gôh	170 016	80 795	47,52%
	Lôh-Djiboua	178 876	84 781	47,40%
	Total	348 892	165 576	47,46%
Lacs	Bélier	77 420	37 426	48,34%
	Iffou	64 622	31 320	48,47%
	N'zi	47 118	22 706	48,19%
	Total	189 160	91 452	48,35%
Lagunes	Agneby-Tiassa	141 854	68 921	48,59%
	Grands Ponts	81 283	39 096	48,10%
	La Me	98 810	47 407	47,98%
	Total	321 947	155 424	48,28%
Montagnes	Cavally	91 255	43 519	47,69%
	Guemon	137 222	64 182	46,77%
	Tonkpi	208 798	98 418	47,14%
	Total	437 275	206 119	47,16%

Sassandra-Marahoue	Haut-Sassandra	298 749	141 253	47,28%
	Marahoue	172 015	80 267	46,66%
	Total	470 764	221 520	47,06%
Savanes	Bagoue	52 372	26 003	49,65%
	Poro	142 205	74 179	52,16%
	Tchologo	74 682	37 751	50,55%
	Total	269 259	137 933	51,23%
Vallée du Bandama	Gbèkè	205 628	100 013	48,64%
	Hambol	75 169	37 485	49,87%
	Total	280 797	137 498	48,97%
Woroba	Bafing	38 857	17 884	46,03%
	Béré	66 364	32 673	49,23%
	Worodougou	58 402	27 626	47,30%
	Total	163 623	78 183	47,78%
Yamoussoukro	Yamoussoukro	64 706	32 473	50,19%
Zanzan	Boukani	43 891	21 006	47,86%
	Gontougo	133 550	65 132	48,77%
	Total	177 441	86 138	48,54%
National		4 252 503	2 068 807	48,65%

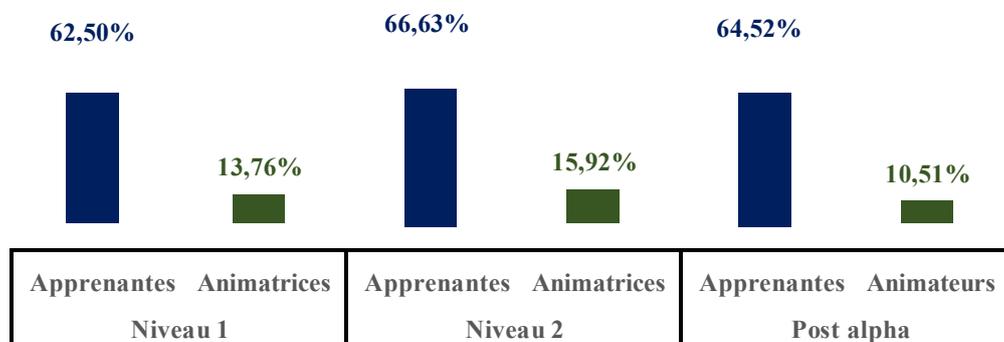
Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2021-2022

Au plan national, le pourcentage de filles parmi les élèves dans le Primaire est de 48,65%. Ce chiffre est plus élevé pour les districts autonomes des Savanes (51,23%), d'Abidjan (50,93%) et de Yamoussoukro (50,19%). Il reste plus faible dans le Denguélé (46,88%), Sassandra-Marahoué (47,06%) et les Montagnes (47,16%).

Les efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire, notamment la politique de la scolarisation obligatoire des enfants de 0 à 16 ans, sont à saluer. Toutefois, il faut poursuivre la sensibilisation en faveur de la scolarisation des jeunes filles dans certaines régions du pays.

II.1-2. Représentativité des femmes parmi les effectifs d'apprenants et d'animateurs par niveau d'alphabétisation

Graphique 16 : Proportion de femmes apprenantes et femmes animatrices par niveau d'alphabétisation pour l'année scolaire 2021-2022



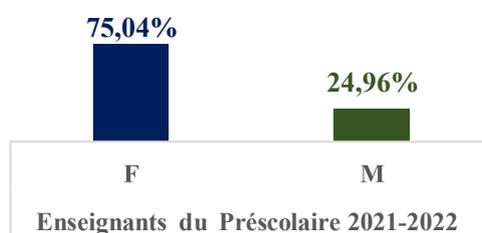
Source : MENA/DESPS : Statistiques scolaires de poche 2021-2022

Dans l'ensemble, l'effectif des apprenants de sexe féminin par niveau d'alphabétisation est au-dessus de la moyenne (50%). Elles représentent plus ou moins les 2/3 des effectifs. En revanche, ces taux sont très faibles s'agissant des animateurs des cours d'alphabétisation. Ils varient entre 10 et 16%. Ce qui signifie que des efforts restent à faire relativement à la motivation des femmes pour ce corps de métier. Toute chose qui implique la sensibilisation des femmes en faveur de ce corps de métier.

II.2- Situation de la femme au niveau des enseignants du préscolaire, du scolaire et du supérieur

II.2-1. Proportion de femmes parmi les enseignants du Préscolaire

Graphique 17: Proportion de femmes parmi les enseignants du préscolaire¹ pour l'année 2021-2022



Source : MFFE/DCESPPE-CSE 2011-2022

Pour la rentrée 2021-2022 dans l'enseignement préscolaire, l'on note une prédominance du sexe féminin dans l'effectif des enseignants. Cela se vérifie par la proportion de 75,04% du personnel enseignant qui est de sexe féminin contrairement aux hommes qui représentent un peu moins du quart de cet effectif (24.96%).

Il est important de préciser que ces statistiques sont exclusivement celles des structures du MFFE.

¹ Les chiffres du préscolaire communiqués ici concernent exclusivement les structures d'encadrement de la petite enfance du MFFE. Il n'intègre donc pas ceux du MENA

II.2-2. Proportion de femmes parmi les enseignants tenant de classe par district autonome dans le primaire**Tableau 2** : Proportion de femmes parmi les enseignants tenant de classe par district autonome dans le primaire pour l'année scolaire 2021-2022

District	Région	Enseignants		
		Total	Femmes	% F
Abidjan	Abidjan	16 569	9 046	54,60%
Bas-Sassandra	Gboklé	1 918	630	32,85%
	Nawa	4 913	1 326	26,99%
	San Pedro	3 422	1 137	33,23%
	Total	10 253	3 093	30,17%
Comoé	Indenié-Djuablin	2 152	716	33,27%
	Moronou	1 515	431	28,45%
	Sud-Comoé	3 191	1 458	45,69%
	Total	6 858	2 605	37,98%
Denguélé	Folon	444	127	28,60%
	Kabadougou	1 116	322	28,85%
	Total	1 560	449	28,78%
Goh-Djiboua	Gôh	4 000	1 196	29,90%
	Lôh-Djiboua	4 130	1 415	34,26%
	Total	8 130	2 611	32,12%
Lacs	Bélier	2 217	726	32,75%
	Iffou	1 766	693	39,24%
	N'zi	1 291	480	37,18%
	Total	5 274	1 899	36,01%
Lagunes	Agneby-Tiassa	3 330	1 217	36,55%
	Grands Ponts	2 115	1 002	47,38%
	La Me	2 222	872	39,24%
	Total	7 667	3 091	40,32%
Montagnes	Cavally	1 982	517	26,08%
	Guémon	3 245	768	23,67%
	Tonkpi	5 027	1 165	23,17%
	Total	10 254	2 450	23,89%

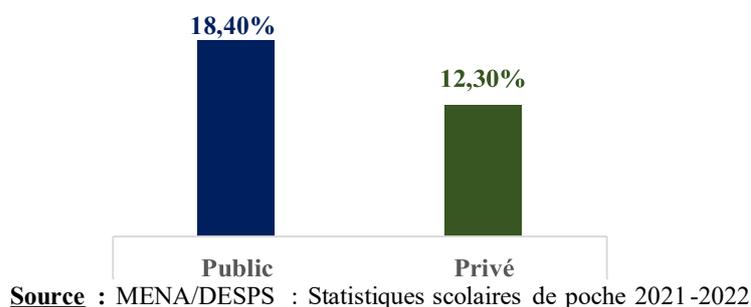
District	Région	Enseignants		
		Total	Femmes	% F
Sassandra-Marahoue	Haut-Sassandra	7 053	2 256	31,99%
	Marahoue	4 307	1 138	26,42%
	Total	11 360	3 394	29,88%
Savanes	Bagoue	1 402	441	31,46%
	Poro	3 251	1 154	35,50%
	Tchologo	1 905	700	36,75%
	Total	6 558	2 295	34,99%
Vallée du Bandama	Gbêkê	5 036	1 794	35,63%
	Hambol	1 936	688	35,54%
	Total	6 972	2 482	35,60%
Woroba	Bafing	1 128	316	28,01%
	Béré	1 755	489	27,86%
	Worodougou	1 429	426	29,81%
	Total	4 312	1 231	28,55%
Yamoussoukro	Yamoussoukro	1 501	728	48,50%
Zanzan	Bounkani	1 005	265	26,37%
	Gontougo	3 397	980	28,85%
	Total	4 402	1 245	28,28%
National		101 670	36 619	36,02%

Source : MENA /DESPPS : Statistiques scolaires de poche 2021-2022

Au niveau national, le pourcentage de femmes parmi les enseignants du Primaire est de 36,02%. Les chiffres le plus élevés se retrouvent dans le District Autonome d'Abidjan (54,60%), le District de Yamoussoukro (48,50%) et celui des Lagunes (40,32%). Les pourcentages les plus bas sont enregistrés dans les districts des Montagnes (23,89%), du Zanzan (28,28%) et du Woroba (28,55%).

II.2-3. Proportion de femmes parmi les enseignants dans le secondaire général

Graphique 18 : Proportion de femmes parmi les enseignants dans le secondaire général pour l'année scolaire 2021-2022



Dans l'Enseignement secondaire général, l'on note dans l'ensemble de faibles taux de représentativité de femmes au niveau des enseignants (18,40% d'enseignantes au public contre 12,30% au privé). Ces différents taux sont largement en dessous du taux de 30% de représentativité de femmes décrété concernant les assemblées élues.

Il est donc souhaitable que des efforts de sensibilisation et des mesures gouvernementales soient initiées en faveur des femmes diplômées, afin de les inciter à embrasser l'enseignement en général et en particulier l'enseignement secondaire général.

II.2-4. Proportion de femmes parmi les enseignants du supérieur

Graphique 19 : Proportion de femmes parmi les enseignants du supérieur



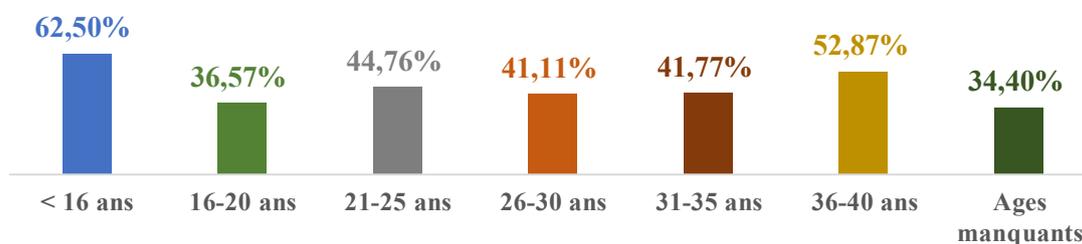
Source : MESRS/DSESRS 2022

L'Enseignement Supérieur à l'instar des autres ordres d'enseignement (primaire et secondaire), n'échappe pas aux disparités hommes/femmes observées au niveau des effectifs des enseignants. En 2022, la proportion des enseignantes du supérieur est de 21%, contre 79% d'hommes. Ces données confirment le faible accès constaté des femmes aux activités de recherches universitaires en Côte d'Ivoire. Des mesures et actions fortes visant à inciter les jeunes étudiantes à achever leur cursus universitaire avec un doctorat et à s'intéresser massivement à l'enseignement dans le supérieur ainsi qu'à la recherche scientifique sont à envisager.

II.3- Situation de la femme dans le milieu de la Formation Professionnelle

II.3-1. Pourcentage des femmes en apprentissage à la Formation Professionnelle (Emploi Jeune)

Graphique 20 : Pourcentage des femmes en apprentissage au niveau de la Formation Professionnelle en 2021



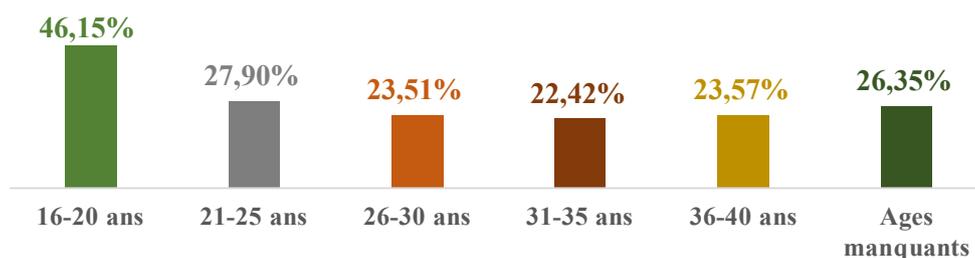
Source : MPJIPSC-DPSD 2021

Ce graphique représente l'apprentissage, la première étape de la formation emploi-jeune en Côte d'Ivoire. L'apprentissage en termes de formation, est le contact avec un métier pour la première fois. Pour cette étape, les femmes représentent 41,69% des effectifs. En considérant les tranches d'âge, les femmes sont plus représentées que les hommes pour les tranches « de moins de 16 ans » et « entre 36 et 40 ans ».

Cette phase de la formation emploi-jeune est une initiative encourageante. Les responsables de cet intéressant projet sont invités à continuer dans cette dynamique.

II.3-2. Proportion de femmes dans la formation de reconversion (Emploi Jeune)

Graphique 21 : Proportion de femmes dans la formation de reconversion en 2021



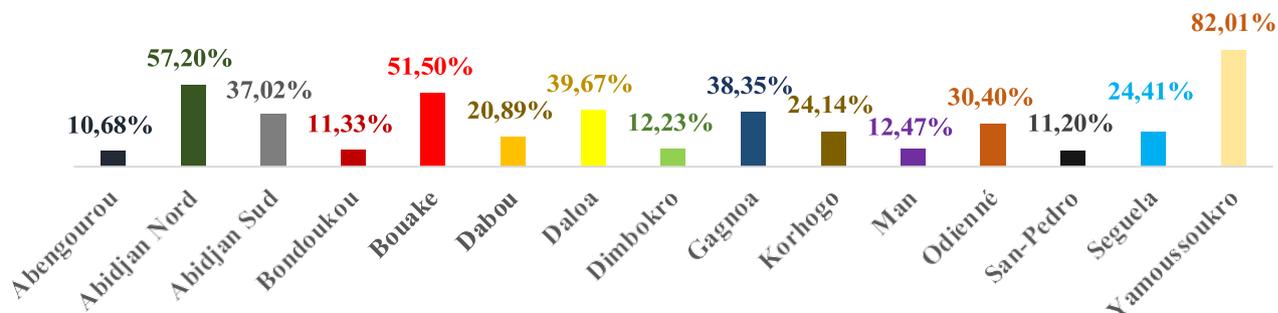
Source : MPJIPSC-DPSD 2021

Contrairement à l'apprentissage, le pourcentage de femmes dans la formation de reconversion est faible. Les femmes représentent 24,63% des apprenants en formation de reconversion. Cette analyse démontre qu'il y a des efforts à fournir à cette phase de la formation emploi-jeune. Elle doit s'inspirer des méthodes de la phase d'apprentissage, pour améliorer les taux de représentativité des femmes.

En plus du Ministère en charge de l'Emploi Jeune, des formations professionnelles sont offertes par le Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFPA).

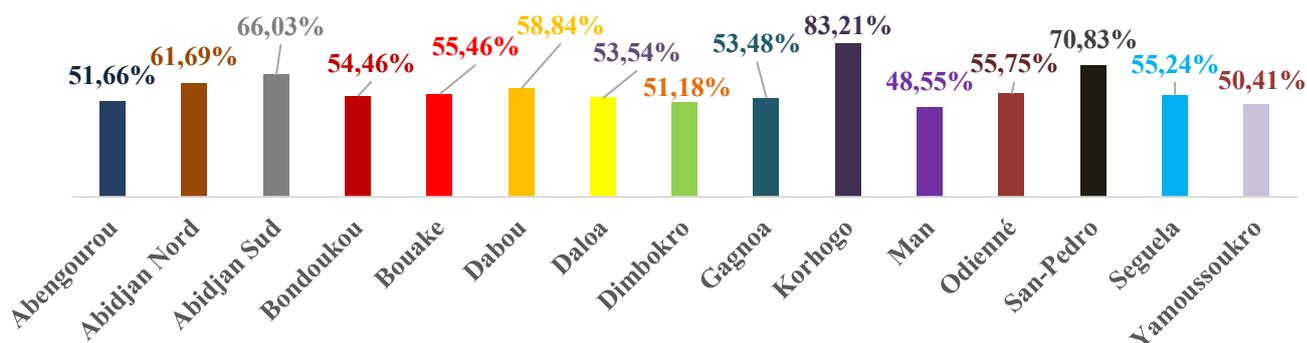
II.3-3. Pourcentage des femmes en Formation Professionnelle dans les structures publiques et privées (METFPA)

Graphique 22 : Pourcentage de femmes dans la Formation Professionnelle au sein des structures publiques en 2021



Source : METFPA/DPS/ Enquête Statistique 2020-2021.

Graphique 23 : Pourcentage de femmes dans la Formation Professionnelle dans les structures privées en 2021



Source : METFPA/DPS/Enquête Statistique 2020-2021.

En considérant les statistiques du METFPA, les femmes sont plus représentées parmi les apprenants en formation professionnelle dans les structures privées (58,00%) que les structures publiques (30,90%).

Pour les structures publiques, le pourcentage de femmes parmi les apprenants se situent en dessous de 30% pour la moitié de l'ensemble des directions régionales concernées. Seules trois directions régionales se distinguent en enregistrant des taux au-dessus de 50% (Yamoussoukro, Abidjan-nord et Bouaké).

III. RESSOURCES

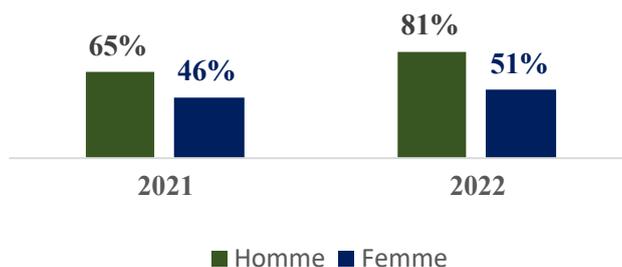


III-SITUATION DE LA FEMME DANS L'ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES

III.1- Situation de la femme sur le marché du travail

III.1-1. Représentativité des femmes sur le marché du travail

Graphique 24 : Proportion de femmes et d'hommes sur le marché du travail en 2021 et 2022



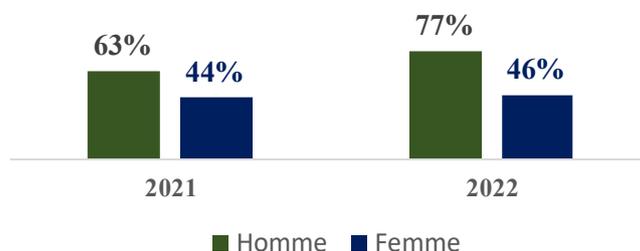
Source : Rapport SIGI 2022

Le taux de représentativité des femmes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire est en progression et satisfaisant. En 2022, 51% des femmes étaient présentes sur le marché du travail contre 46% en 2021. Toutefois, des efforts restent à faire si nous envisageons atteindre le niveau de participation des hommes sur le marché du travail (81% en 2022).

Les dispositifs d'autonomisation et de formation pour une meilleure insertion socio-professionnelle des femmes doivent être davantage renforcés relativement à la volonté manifestée par l'exécutif de prendre en compte l'approche genre et équité dans toutes les sphères de décision et de développement de la Côte d'Ivoire.

III.1-2. Taux d'employabilité des femmes en Côte d'Ivoire

Graphique 25 : Taux d'employabilité des femmes et des hommes en 2021 et 2022



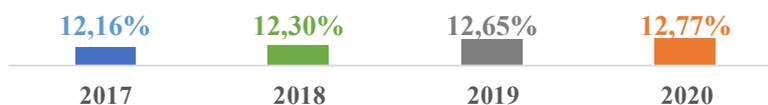
Source : Rapport SIGI 2022

Le taux de représentativité des femmes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire est en progression et satisfaisant. En 2022, 51% des femmes étaient présentes sur le marché du travail contre 46% en 2021. Toutefois, des efforts restent à faire si nous envisageons atteindre le niveau de participation des hommes sur le marché du travail (81% en 2022).

Les dispositifs d'autonomisation et de formation pour une meilleure insertion socio-professionnelle des femmes doivent être davantage renforcés relativement à la volonté manifestée par l'exécutif de prendre en compte l'approche genre et équité dans toutes les sphères de décision et de développement de la Côte d'Ivoire.

III.2- Accès des femmes à la propriété foncière

Graphique 26 : Proportion d'attribution de certificats fonciers aux femmes entre 2017 et 2020



Source : Rapports statistiques de l'Agence Foncière Rurale (AFOR)

L'on constate que la proportion de certificats fonciers établis pour des personnes de sexe féminin reste très faible (moins de 15%). Par ailleurs, cette proportion évolue très faiblement depuis 2017 (+0,61 point de pourcentage d'évolution entre 2017 et 2020).

Si des efforts sont faits pour améliorer la condition de la femme en milieu rural par l'attribution de certificats fonciers en vue de son autonomisation, ces efforts doivent sans cesse progresser. Le MFFE se fixe pour objectif à terme d'atteindre au moins une proportion de 20% d'attribution de certificats fonciers aux femmes à l'horizon 2025 et de viser 30% à l'horizon 2030. Pour ce faire, la stratégie à adopter est d'accentuer la sensibilisation à l'endroit des rois et chefs traditionnels garants de nos us et coutumes, afin de dissiper les préjugés et lever les barrières liées aux pesanteurs culturelles relativement à l'attribution de certificats fonciers aux femmes.

III.3- Données relatives aux Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire

Institué par le décret n°2012-1106 du 19 novembre 2012 portant création et fonctionnement du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), le FAFCI est une initiative de la Première Dame de Côte d'Ivoire, Madame Dominique Ouattara en faveur des femmes. Ce fonds permet aux femmes de Côte d'Ivoire d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

III.3-1. Montants FAFCI alloués aux femmes par district

Tableau 3 : Montants FAFCI alloués par district

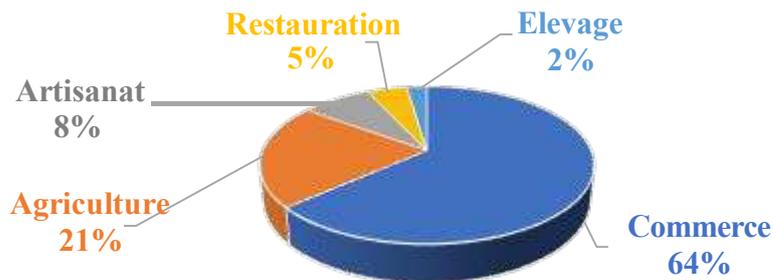
Districts	Montants	Pourcentage
Abidjan	13 631 290 000	23,50%
Lacs	4 877 180 000	8,41%
Lagunes	4 789 480 000	8,26%
Savanes	4 652 455 000	8,02%
Comoé	3 951 710 000	6,81%
Montagnes	3 751 200 000	6,47%
Sassandra-Marahoué	3 530 880 000	6,09%
Vallée du Bandama	3 461 680 000	5,97%
Goh-Djiboua	3 425 430 000	5,90%
Bas-Sassandra	3 150 500 000	5,43%
Woroba	2 960 000 000	5,10%
Zanzan	2 750 125 000	4,74%
Yamoussoukro	1 563 070 000	2,70%
Denguélé	1 506 000 000	2,60%
Total	58 000 000 000	100%

Source : Rapport d'activités FAFCI 2022

Entre 2012 et 2022, le fonds a permis de mettre à la disposition de 300 434 femmes bénéficiaires la somme totale de 58 milliards de francs CFA. Le nombre de femmes bénéficiaires est en nette progression depuis la création du FAFCI en 2012. Et la mise en place de ce fonds vise donc à assurer l'autonomisation et une meilleure insertion socioprofessionnelle des femmes.

III.3-2. Les secteurs d'activités impactés par le Fonds FAFCI

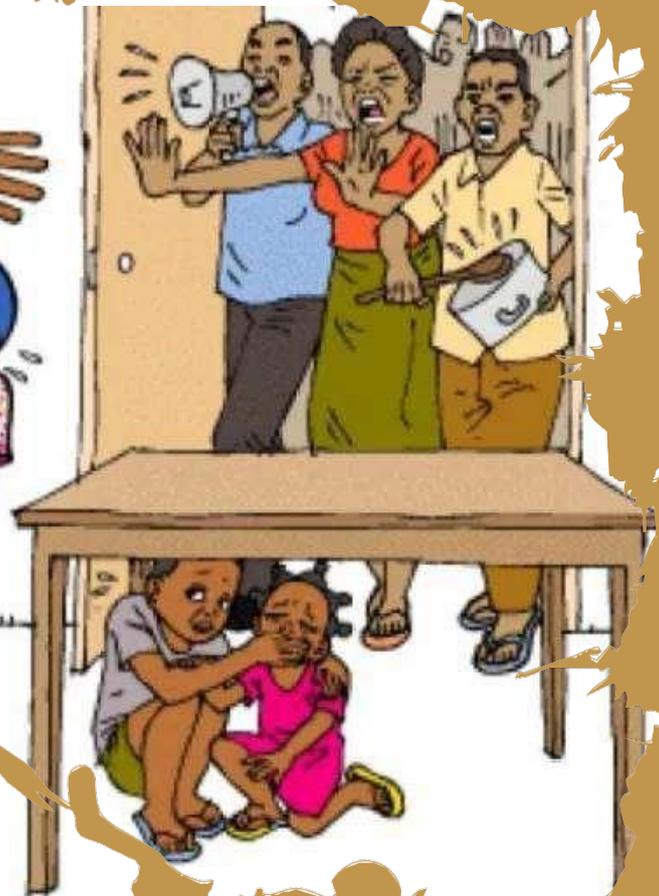
Graphique 27 : Les secteurs d'activités impactés par le Fonds FAFCI en 2022



Source : Rapport d'activités FAFCI 2022

Plusieurs secteurs d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) sont impactés par le fonds FAFCI. Ce sont en général le commerce (64%), l'agriculture (21%), l'artisanat (8%), la restauration (5%) et l'élevage (2%).

IV. SANTE, VIOLENCE...

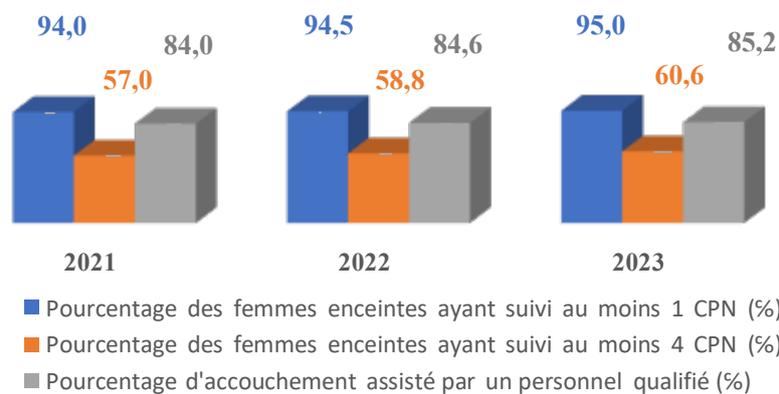


IV- SANTE, VIOLENCES ET DIVORTIALITE

IV.1- Santé de la femme

IV.1-1. Femmes enceintes ayant suivi des Consultations Prénatales et des accouchements assistés par un personnel qualifié

Graphique 28 : Femmes enceintes ayant suivi des Consultations Prénatales et des accouchements assistés par un personnel qualifié



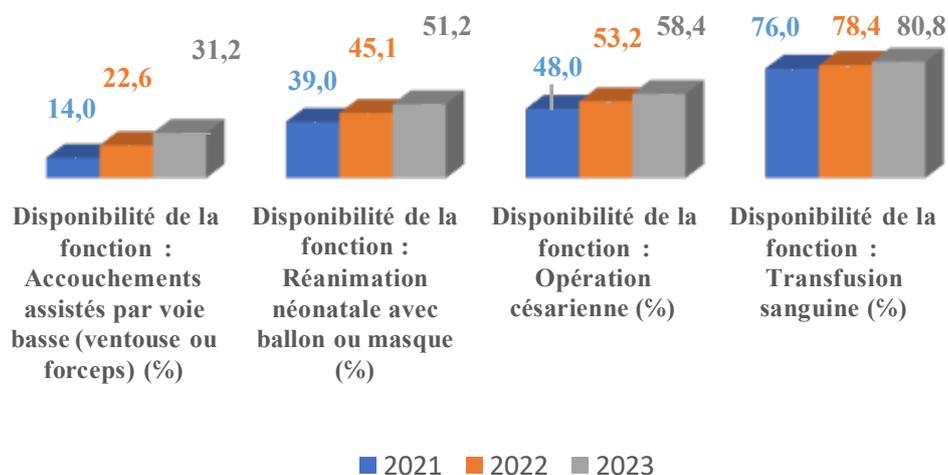
Source : EDS-CI 2021

La surveillance prénatale ou médicale et les soins apportés à la future mère, depuis la conception de la grossesse jusqu'au début du travail sont importants pour toute gestante. Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes enceintes ayant suivi 1 CPN au moins est satisfaisant (plus de 94%). En effet, la première CPN qui se fait à trois mois a pour objectifs de confirmer une grossesse évolutive et d'évaluer les facteurs de risque, en vue d'y apporter des solutions idoines. Aussi, la proportion des femmes enceintes ayant suivi au moins 4 CPN est au-dessus de la moyenne (+de 50%) depuis 2021. Ceci est encourageant, car selon l'OMS, quatre (4) consultations prénatales sont obligatoires pour le suivi d'une grossesse à évolution normale. Par ailleurs, on note des taux satisfaisants et en constante progression pour les accouchements assistés par un personnel qualifié.

Cela dit, des efforts de sensibilisations sont encore à faire par les responsables du MSHP-CMU, afin d'améliorer la pratique des CPN en Côte d'Ivoire.

IV.1-2. Existence de dispositifs au profit de la femme en couche

Graphique 29 : Existence de dispositifs au profit de la femme en couche

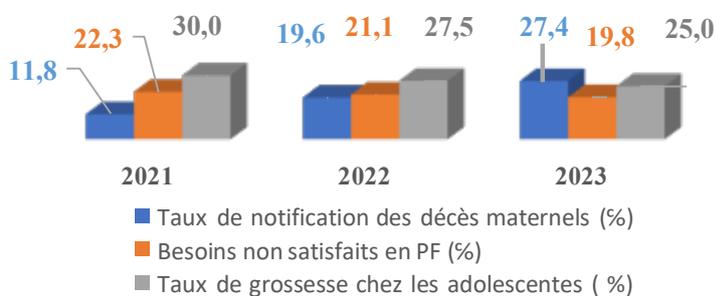


Source : EDS-CI 2021

L'on constate dans l'ensemble une progression du dispositif pour les accouchements assistés par voie basse (de 14% de disponibilité de la fonction en 2021, l'on est passé à 31,2% en 2023, soit 17,2 points d'amélioration). Il en est de même pour les dispositifs de réanimation néonatale (ballons ou masques), d'opération césarienne et de transfusion sanguine qui ont tous été progressivement améliorés entre 2021 et 2023. Toutefois, des efforts restent à faire afin de relever rapidement la disponibilité du dispositif pour les accouchements assistés par voie basse.

IV.1-3. Décès maternel, planification familiale et grossesse à risque

Graphique 30 : Décès maternel, besoins non satisfaits en planification familiale (PF) et grossesse à risque



Source : EDS-CI 2021

Les décès maternels sont malheureusement en nette évolution. Par contre, les besoins non satisfaits en planification familiale connaissent une légère régression heureusement (-2,5 points entre 2021 et 2023). Par ailleurs, l'on note une réduction constante du taux de grossesse chez les jeunes adolescentes.

Il importe donc que les décideurs de la santé publique accentuent les mesures et autres dispositifs sanitaires, afin de réduire considérablement les décès maternels en couche, multiplier les actions de planification familiale et sensibilisation des jeunes adolescentes.

IV.2- Violences sur les femmes et proportions des femmes en milieu carcéral

IV.2-1. Violence du mari ou du partenaire intime

Tableau 4 : Violence du mari ou partenaire intime au cours des 12 derniers mois 2021-2022

Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans ayant déjà eu un mari ou un partenaire intime et qui ont subi des actes de violence émotionnelle, physique ou sexuelle commis par un mari/partenaire intime au cours des 12 derniers mois, selon certaines caractéristiques sociodémographiques Côte d'Ivoire EDS, 2021-2022								
Caractéristique sociodémographique	Violence émotionnelle	Violence physique	Violence sexuelle	Physique et sexuelle	Physique, sexuelle et émotionnelle	Physique ou sexuelle	Physique ou sexuelle ou émotionnelle	Effectif de femmes ayant déjà eu un mari/partenaire intime
Âge								
15-19	21,4	16,4	3,6	3,2	2,7	16,9	27,1	479
20-24	24,3	14,1	3,9	2,4	1,7	15,5	28,9	776
25-29	23,7	14,5	4,6	2,4	2,0	16,7	28,5	709
30-39	19,1	11,4	5,9	3,6	2,5	13,7	24,1	1 432
40-49	17,1	8,4	1,9	1,2	1,1	9,0	19,3	828
Milieu de résidence								
Urbain	19,9	11,8	4,4	2,8	2,0	13,5	24,0	2 353
Rural	21,8	13,1	4,1	2,5	2,0	14,6	26,6	1 871
District								
Abidjan	19,5	9,9	4,7	2,8	1,6	11,8	23,7	1 012
Yamoussoukro	13,5	9,9	2,9	1,3	0,4	11,5	18,6	57
Bas-Sassandra	20,3	14,3	4,5	3,1	2,9	15,6	24,0	410
Comoé	18,9	9,0	4,1	2,8	2,3	10,3	24,6	188
Denguélé	22,9	11,3	6,1	3,0	3,0	14,5	26,8	57
Goh-Djiboua	29,2	17,3	2,7	1,7	1,7	18,2	33,6	299
Lacs	16,4	12,5	4,5	2,8	1,3	14,2	21,7	172
Lagunes	19,8	12,9	2,9	0,9	0,7	14,9	23,6	283
Montagnes	33,2	19,0	7,7	5,1	4,8	21,5	36,7	390
Sassandra-Marahoué	15,9	8,8	3,2	1,6	1,5	10,4	20,4	454
Savanes	20,7	16,7	5,7	4,3	2,0	18,1	27,4	290
Vallée du Bandama	17,1	11,7	2,2	1,8	1,5	12,1	21,3	249
Woroba	18,9	11,2	2,6	1,8	1,5	11,9	24,9	181
Zanzan	15,6	8,0	3,5	2,3	1,9	9,1	18,4	184
État matrimonial								
Célibataire	23,3	14,7	2,8	2,5	2,0	15,1	28,5	782
A actuellement un partenaire intime	26,9	19,7	3,8	3,4	2,6	20,1	33,4	525
A eu un partenaire intime	15,9	4,5	0,7	0,5	0,5	4,7	18,3	256
A déjà été mariée	20,1	11,9	4,6	2,7	2,0	13,7	24,4	3 443
Mariée/vivant ensemble	20,1	11,1	4,2	2,3	1,9	13,0	24,1	3 183
Divorcée/séparée/Veuve	20,7	21,0	9,6	8,1	3,4	22,4	28,0	259

Niveau d'instruction								
Aucun	20,5	11,8	4,8	3,0	2,0	13,6	24,8	2 335
Primaire	23,1	15,3	5,7	3,4	3,0	17,6	29,2	829
Secondaire	20,8	12,8	2,3	1,7	1,6	13,5	24,6	866
Supérieur	12,4	5,2	0,5	0,0	0,0	5,7	14,0	195
Ensemble	20,7	12,4	4,3	2,7	2,0	14,0	25,1	4 224

Note : Le terme mari inclut un partenaire avec lequel une femme vit comme si elle était mariée, Mari/partenaire intime inclut tous les maris actuels, les plus récents et les anciens maris pour les femmes qui ont déjà été mariées et tous les partenaires intimes actuels, les plus récents ou les anciens pour les femmes qui n'ont jamais été mariées,

Source : EDS-CI 2021

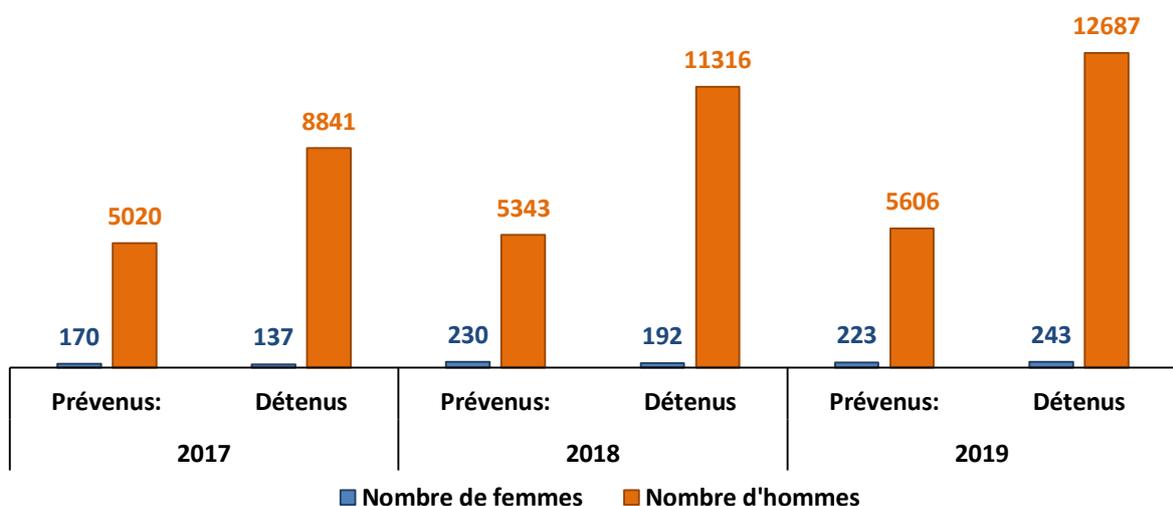
Les violences émotionnelles sont les plus perpétrées par les maris ou partenaires intimes des femmes âgées de 15 à 49 ans (20,7% de femmes victimes de ce type de violence). Ces violences du mari ou partenaire intime sont beaucoup plus marquées en milieu rural (21,8%), au regard des taux observés. Toutefois, de nombreuses femmes résidant en milieu urbain en sont également victimes (19,9%). Aussi, ces violences sont perpétrées certes sur l'ensemble du territoire national, mais avec des taux plus élevés pour le district des Montagnes (33,2%) et du Goh-Djiboua (29,2%).

Par ailleurs en ce qui concerne le niveau d'instruction des victimes, l'analyse du tableau indique que les femmes ayant un niveau supérieur d'étude sont moins touchées par ces différentes violences (12,4% pour les violences émotionnelles). En revanche, les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction et celles s'étant limitées aux niveaux primaire ou secondaire sont plus exposées aux violences émotionnelles, physiques ou sexuelles.

Au regard de ces constats, il est impératif que les gouvernants œuvrent à accentuer et à améliorer la politique de l'école obligatoire pour tous, notamment pour les jeunes filles, afin qu'elles soient maintenues dans le système scolaire jusqu'au supérieur pour atténuer toutes ces violences à leur endroit et leur assurer une meilleure insertion socioprofessionnelle.

IV.2-2. Proportion des femmes prévenues ou détenues

Graphique 31 : Nombre de prévenus ou de détenus par sexe entre 2017 et 2019



Source : MJDH/DPS/Annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires 2018-2019

Dans le milieu carcéral, on note dans l'ensemble qu'il y a plus d'hommes prévenus et/ou détenus (condamnés) que de femmes. Cependant, le nombre de femmes prévenues ou détenues est en progression entre 2017 et 2019 : le nombre de femmes prévenues est passé de 170 en 2017 à 223 en 2019, soit 31,18% de croissance en l'espace de deux ans. Cette croissance est plus marquée pour les détenues. Le nombre de femmes détenues est passé de 137 en 2017 à 243 en 2019, soit une hausse de 77,37% en deux ans.

Bien que les nombres de femmes prévenues et détenues soit largement inférieurs à ceux des hommes, leurs fortes croissances alertent. Il importe de poursuivre et d'accentuer les actions de protection, d'autonomisation et d'épanouissement des femmes conformément aux missions du MFFE, afin d'aider à la réduction de ces taux.

IV.3- Divortialité et disparité de genre

Tableau 5 : Répartition des mariages, des divorces accordés et des taux de divortialité de 2018 à 2020

Année	Population	Mariages à l'état civil	Nombre de divorces accordés	Taux de divortialité (%)
2020	26 453 542	27 331	1 112	40,7
2019	25 752 570	31 541	1 470	46,6
2018	25 195 538	30 554	1 431	46,8

Source : Rapport d'analyse de l'annuaire statistique d'état civil 2020

Le taux de divortialité (nombre de divorces accordés rapporté au nombre de mariages à l'état civil au cours d'une année) est en baisse de 6,1 points de pourcentage entre 2018 et 2020. Cela signifie que la tendance des couples à divorcer est en baisse. Les mariages civils ont connu une régression de 10,55% entre 2018 et 2020. Il en est de même pour le nombre de divorces accordés qui a connu heureusement une baisse non négligeable de 22,29% sur la même période.

Le nombre de mariages à l'état civil doit être suivi chaque année de sorte à prendre des mesures correctives si la baisse constatée se poursuit.

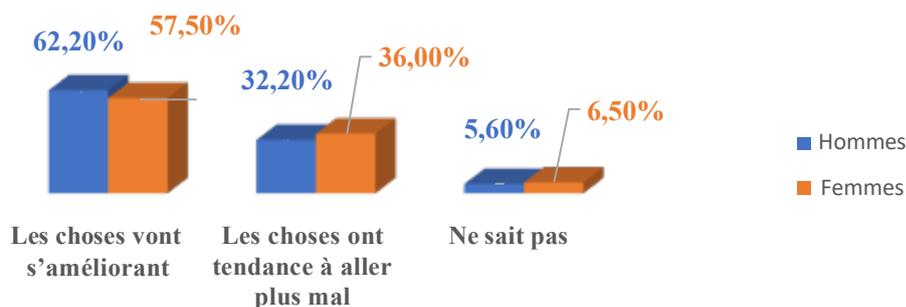
V. OPINION



V- BULLETIN D'ANALYSE DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

V.1- Opinion sur l'amélioration de la vie publique dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 32 : Structure détaillée des optimistes et des pessimistes sur l'amélioration du quotidien des ivoiriens

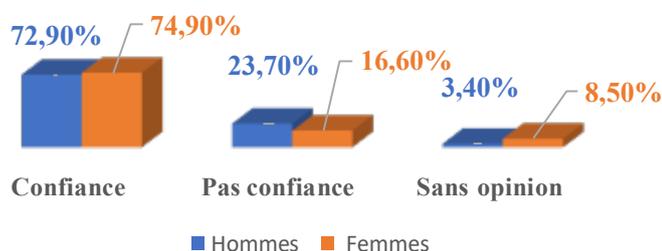


Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

Dans l'ensemble, en ce qui concerne l'état d'esprit (optimisme et pessimisme) des Abidjanais sur la marche du pays, l'optimisme l'emporte à plus de 50% aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Cependant, les hommes sont plus optimistes que les femmes relativement à la bonne marche du pays (62,20% d'hommes contre 57,50 de femmes).

V.2- Opinion sur la confiance au Gouvernement ACHI II dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 33 : Structure détaillée de la cote de confiance du Gouvernement ACHI II

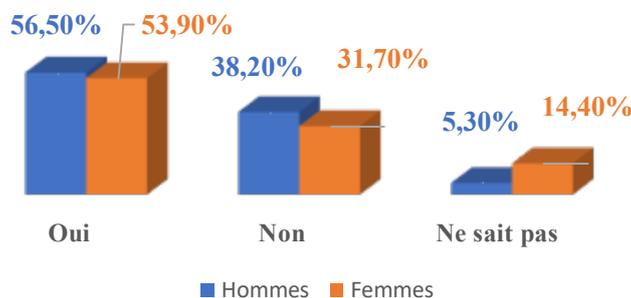


Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

Le Gouvernement ACHI PATRICK II bénéficie d'une cote de confiance élevée dans la population totale du District Autonome d'Abidjan (73,80% des Abidjanais, tous sexes confondus). Cette confiance est plus prononcée chez les femmes (74,90%) que chez les hommes (72,90%).

V.3- Opinion sur la liberté d'expression dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 34 : Structure détaillée de l'opinion sur la liberté d'expression

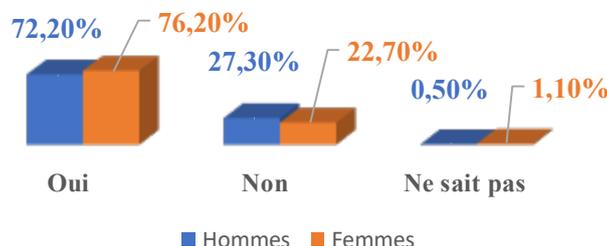


Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

Avec une proportion de 55,20%, plus de la moitié des Abidjanais affirment avoir la liberté d'exprimer publiquement leurs opinions politiques. Les femmes dans cette frange sont moins nombreuses (53,90%) par rapport aux hommes (56,50%).

V.4- Opinion sur la sécurité dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 35 : Structure détaillée de l'opinion sur la Sécurité



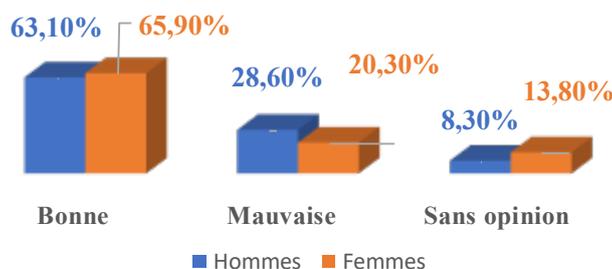
Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

Dans le district Autonome d'Abidjan, les hommes et les femmes partagent sensiblement le même sentiment positif de sécurité dans la vie quotidienne (72,20% d'hommes contre 76,20% de femmes), avec une légère hausse de la proportion des femmes. Aussi, cet optimisme a considérablement progressé entre 2023 (74,20%) et 2016 (51,00%).

Cela dit, les responsables de la sécurité en Côte d'Ivoire sont à féliciter.

V.5- Opinion sur la réconciliation nationale dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 36 : Structure détaillée de l'opinion sur la réconciliation nationale

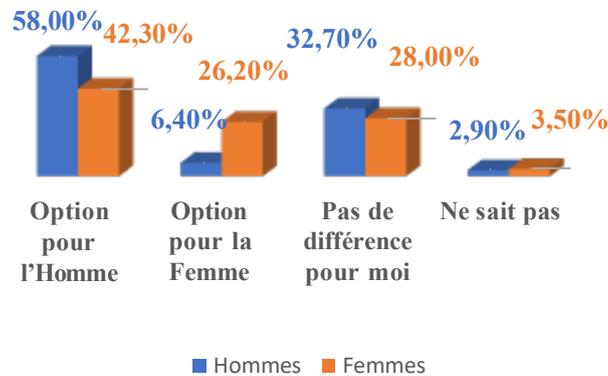


Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

La réconciliation nationale demeure un vœu cher pour le Président de la République, son excellence Alassane OUATTARA. Depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, de nombreuses actions ont été menées par les gouvernements successifs en faveur de l'apaisement et de la réconciliation des Ivoiriens. Ces efforts permanents de réconciliation, de paix et de cohésion marquent positivement l'esprit des Ivoiriens qui dans leur majorité ont une bonne opinion sur la réconciliation nationale (64,5% des abidjanais). Cette bonne opinion est plus marquée chez les femmes (65,90%) que chez les hommes (63,10%).

V.6- Opinion sur l'égalité des chances homme/femme dans le district autonome d'Abidjan

Graphique 37 : Structure détaillée de l'opinion sur l'égalité de chance Homme/Femme



Source : Enquête SIVES Ivoir BAROMETRE N°3/sondage effectué du 12 au 17 février 2023

Dans une compétition, les Abidjanais (tous sexes confondus) préfèrent en majorité l'homme à la femme. Chez les hommes, 58,00% préfèrent l'homme. Chez les femmes, 42,30% préfèrent aussi l'homme. Seulement 26,20% des femmes préfèrent donner la chance à la femme dans une compétition.

Les populations abidjanaises qui estiment qu'il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme dans une compétition représentent environ le tiers de la population (dont 28,00% de femmes).

Nonobstant la volonté exprimée par le Gouvernement ivoirien en faveur de la prise en compte du genre à tous les niveaux de décision et de construction de la nation, l'opinion sur l'égalité de chance homme/femme demeure mitigée. Beaucoup d'effort restent à faire pour faire accepter par les populations cette égalité des chances. Aussi, il faut rassurer les femmes sur leurs pouvoir à faire avancer les choses, au même titre que les hommes.

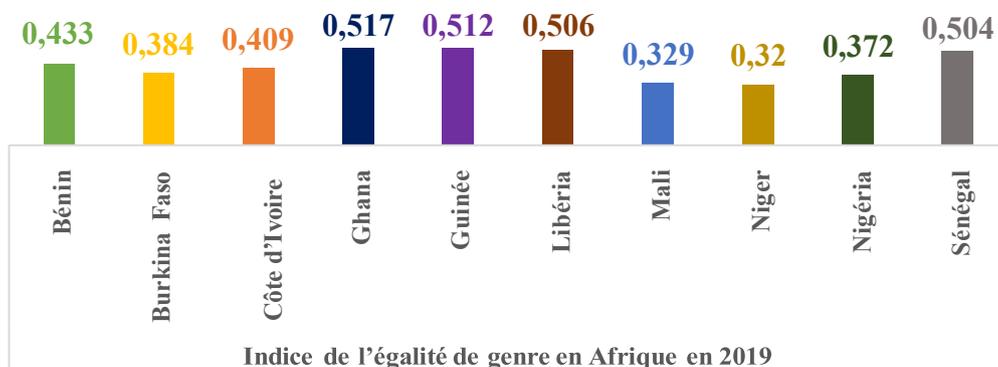
VI. INÉGALITÉS DE GENRE



VI- INEGALITES DE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

VI.1- Disparités au niveau de l'indice de l'égalité de genre en Afrique de l'Ouest

Graphique 38 : Indice comparé d'inégalité de genre en Afrique de l'Ouest en 2019



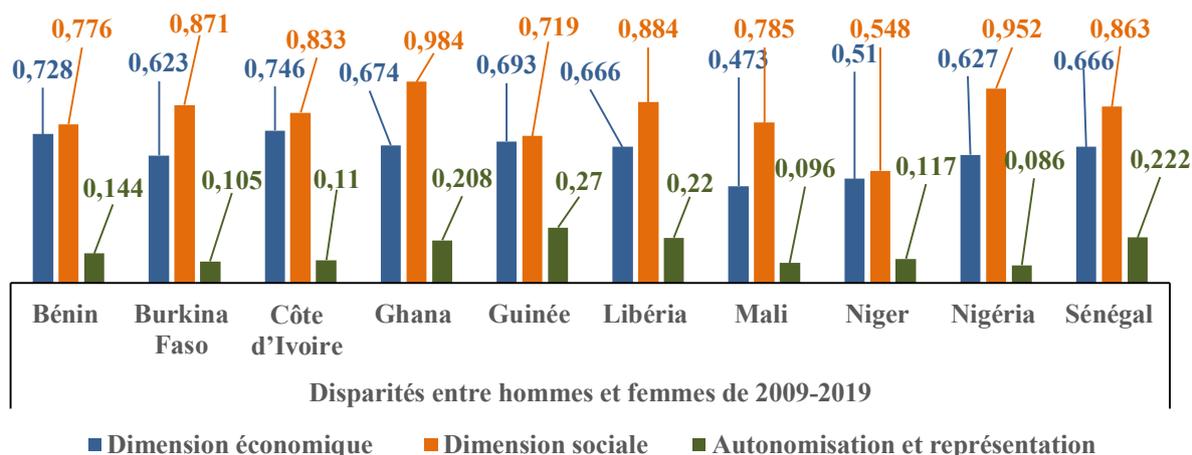
Source : Rapport méthodologique & statistique « réduire les inégalités de genre », 2019

En Afrique de l'Ouest, les inégalités de genre sont plus ou moins marquées dans les différents pays. Les meilleures performances selon les indices de l'égalité des genres relatifs à la prise en compte de l'approche genre pour une équité entre hommes et femmes, sont réalisées par le Ghana (0,517), la Guinée (0,512), le Libéria (0,506) et le Sénégal (0,504). La Côte d'Ivoire, avec un indice de 0,409 a de gros efforts à faire afin de réduire efficacement les disparités et autres injustices observées au détriment des femmes.

Il faut savoir que ces différents indices de l'égalité de genre englobent trois (3) dimensions qui les influencent positivement ou négativement, selon les mesures et les efforts d'équité entre femmes et hommes faits ou mis en œuvre par les Etats. Ce sont les dimensions économique, sociale et de l'autonomisation et de la représentation.

VI.2- Composantes de l'indice d'égalité de genre

Graphique 39 : Disparités entre hommes et femmes sur les trois dimensions de l'indice d'égalité de genre de 2009 à 2019



Source : Indice de genre en Afrique - Rapport méthodologique & statistique, 2019

Dans l'ensemble, les pays de la CEDEAO réalisent des progrès notables au niveau des dimensions sociale et économique de l'indice de l'égalité de genre, notamment au niveau de la dimension sociale où les indices sont au-delà de 0,700 pour la grande majorité des Etats, sauf le Niger (0,548). Avec respectivement 0,833 et 0,746 d'indices, les dimensions sociale et économique sont parfaitement prises en compte en Côte d'Ivoire, relativement aux efforts de réduction des inégalités des genres.

En revanche, ce graphique confirme les disparités criantes observées en général dans les Etats de la CEDEAO, concernant l'inéquitable représentativité des hommes et des femmes dans les institutions politiques, dans les processus et organes de décision, ainsi que dans l'employabilité des femmes sur le marché du travail et en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière. Les Gouvernements de la sous-région ouest-africaine devraient donc envisager de prendre des mesures courageuses de discrimination positive, afin d'accroître l'occupation des postes de décision de haut niveau par les femmes, et améliorer ainsi leur représentativité dans les institutions politiques et autres organes de décision.

CONCLUSION

En Côte d'Ivoire, des initiatives en faveur des droits des femmes et de l'égalité du genre sont inscrites au centre des priorités du Gouvernement. Les analyses et commentaires des statistiques présentées dans ce document permettent, à n'en point douter, d'apprécier les efforts consentis mais aussi des mesures à prendre pour pallier toutes les entraves à l'égalité du genre en vue d'accélérer les progrès en faveur de la promotion et de l'autonomisation de la femme.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, à travers sa Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation, ambitionne de produire et de diffuser ce document chaque deux ans, pour servir de boussole dans la prise de décisions du Gouvernement et des partenaires financiers sur la question du genre afin de réduire le fossé entre les hommes et les femmes.